MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ANSSFD
Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés

Fact Sheet - Microfinance

3ème Trimestre 2023 – N°004

3 420 853 Clients

109 SFD

48% de femmes bénéficiaires

197,06 milliards de dépôts

257,22 milliards d'encours de crédits

17,09 milliards de créances en souffrance

6,65% PAR à 90 jours

REPARTITION DES SFD SUIVANT LA FORME JURIDIQUE

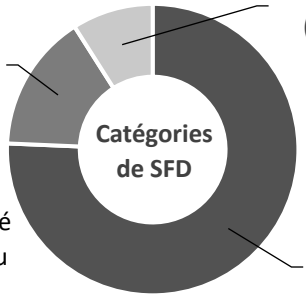

Sociétés 9% (10 SFD)

Associations 16% (17 SFD)

IMCEC 75% (82 SFD)

Deux (02) retraits d'agrément ont été opérés au cours du 2nd trimestre 2023

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA CLIENTELE DES SFD

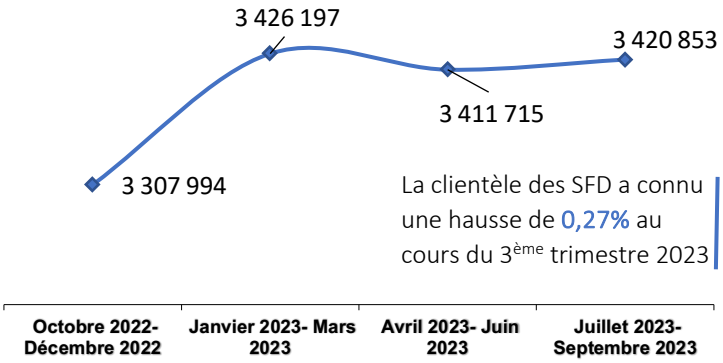

La clientèle des SFD a connu une hausse de 0,27% au cours du 3ème trimestre 2023

LA CLIENTELE DES SFD PAR FORME JURIDIQUE

Le secteur de la finance décentralisée reste dominé par les Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit (IMCEC)

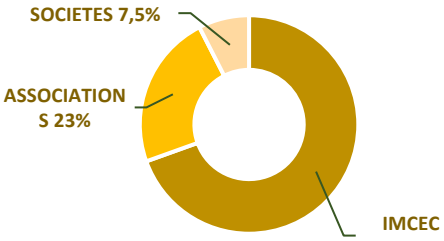

LA CLIENTELE DES SFD SUIVANT LE GENRE

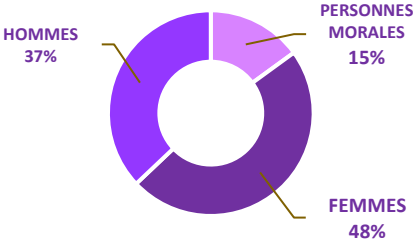

Les femmes restent la plus grande proportion des cibles des SFD

EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES ET DE CREDITS ACCORDES

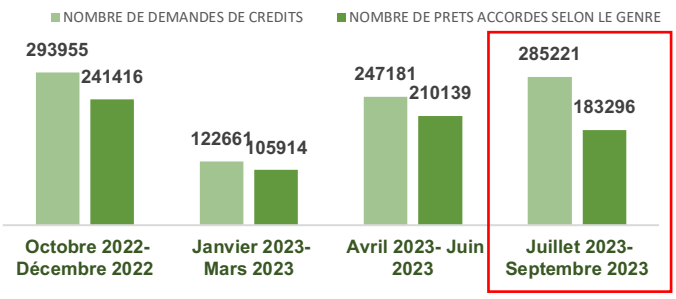

La demande de crédit a gardé la tendance haussière tandis que le nombre de prêts accordés a dimunié au cours de la période.

EVOLUTION DE L'ENCOURS BRUT DE CREDITS (en milliard de FCFA)

L'encours brut de crédit des SFD continu sa progression pour s'établir à 257,22 milliards au 3ème trimestre 2023

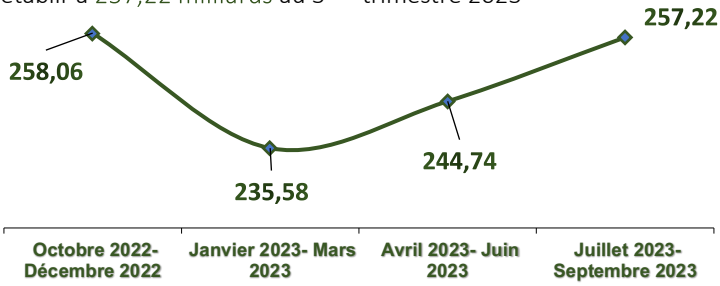

EVOLUTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE (en milliard de FCFA) ET LE TAUX DE RECOUVREMENT

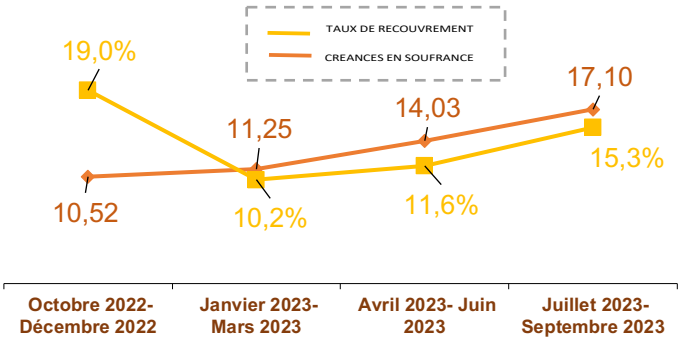

Le niveau de créance en souffrance continu d'augmenter compte tenu de la dégradation du taux de recouvrement constatée depuis le 1er trimestre 2023.

EVOLUTION DU TAUX DE REMBOURSEMENT

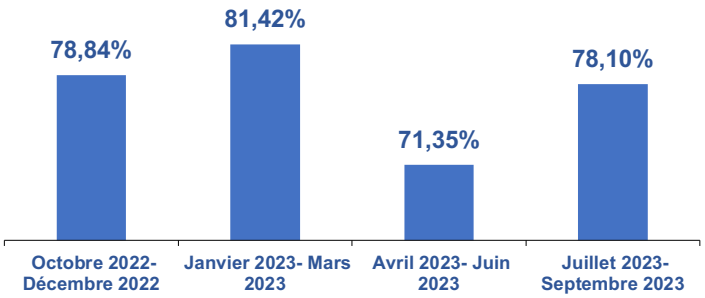

Le taux de remboursement des crédits s'est apprécié passant de 71,3% à 78,1% au cours de ce 3ème trimestre 2023.

EVOLUTION DU TAUX DE CREANCES EN SOUFFRANCE (PAR à 90 jours)

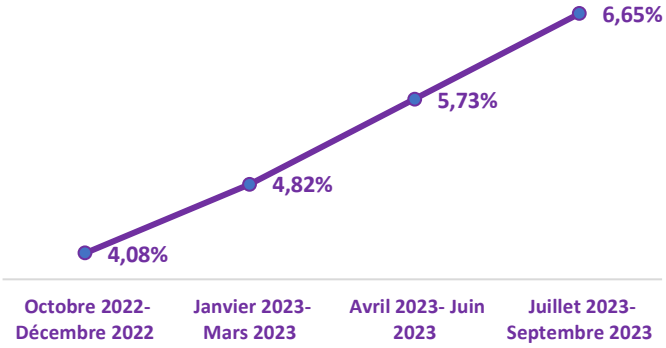

Le taux de créances en souffrance continu de s'apprécier passant à 6,65% au 3ème trimestre 2023.

EVOLUTION DU MONTANT DES DEPOTS (en milliard de FCFA)

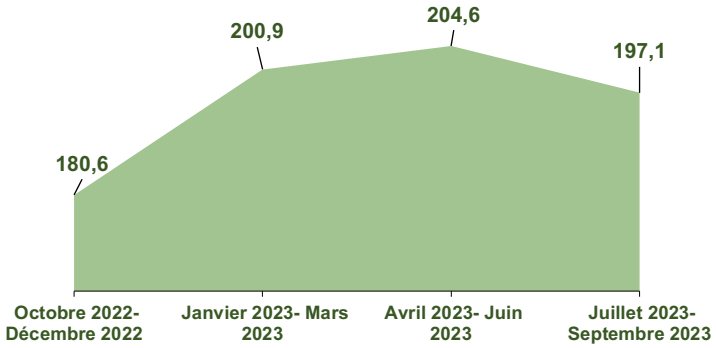

L'encours des dépôts s'est déprécié de **3,8%** pour atteindre ce environ **197,1 milliards de FCFA** au cours de ce 3ème trimestre.

Création du réseau national des Maires pour la lutte contre les structures illégales de collecte et de placement d'argent

Les 17 et 18 août 2023, l'ANSSFD a organisé un atelier de sensibilisation des Maires des soixante-dix-sept (77) communes du Bénin sur l'assainissement du secteur de la microfinance. A l'issue des travaux de cet atelier, un réseau national des Maires pour la lutte contre les structures illégales de collecte et de placement d'argent a été créé.

L'objectif de ce réseau est de renforcer l'implication des élus locaux dans la lutte contre les structures illégales de collecte et de placement d'argent. De façon spécifique, il s'agira de : (i) répercuter les actions de sensibilisation au niveau décentralisé afin de maintenir la veille dans les communes ; (ii) accélérer la détection précoce des structures illégales et des promoteurs indélicats ; (iii) faciliter les dénonciations et les remontées d'informations au niveau centrale pour permettre la prise en charge rapide des cas éventuels ; (iv) obtenir l'accompagnement des élus pour les actions de fermeture des structures illégales de collecte de l'épargne et de spoliation des populations, et (v) impliquer les élus dans la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

Le réseau est composé de l'ensemble des Maires des 77 communes du Bénin. Il est dirigé par un Bureau Exécutif composé de quinze (15) membres chargés de coordonner les activités du réseau. Ce bureau exécutif comprend : un (01) Président ; un (01) vice-président ; un (01) rapporteur et un (01) représentant de chaque département chargé de coordonner les activités au niveau du département.